[Texte]

their lives. Most equated their well-being and self-esteem with their ability to work and contribute to the welfare of their families and community, both economically and socially.

When asked what they saw as a solution to their immediate problem, the majority of them responded that the ability to participate in productive work at a reasonable rate of pay was the answer. This preference was almost universally expressed, and led the council into making a number of recommendations directed at facilitating the re-employment of these laid-off, older workers. These included special job-placement and counselling services, training, hiring and training subsidies to employers, mobility assistance and help to establish small businesses.

In its deliberations, the CEIAC also examined the Labour Adjustment Benefit (LAB) program as a potential response to the needs of the unemployed, older worker. It found that while it was well received by the employers, unions and workers involved, it had two major weaknesses. One was that it was selective in terms of sectors and geographic location. The other was its cost.

The study revealed that to accommodate all the unemployed, older workers in Canada in a LAB-type program would cost more than \$1 billion a year. To do otherwise would not be addressing the older worker unemployment problem fairly and equitably. For example, in 1985 approximately 5,000 unemployed workers between 55-64 qualified for and received income assistance under LAB, at a time when there were an estimated 100,000 unemployed workers in this age group.

After the proposed program for older worker adjustment was announced in the February 1986 budget, the CEIAC prepared a paper entitled, "Charting a Clear Course for a National Older Workers' Program". It was presented to the then Minister of Employment and Immigration, the Hon. Benoît Bouchard, on November 6, 1986.

The document emphasized that any assistance given to older workers should be accompanied by efforts to reintegrate them into the work force and productive employment. It added that:

The main thrust should be to get the unemployed older worker off income-maintenance programs into employment or retirement with an adequate income as quickly as possible.

[Traduction]

outre, le travail occupe une partie très importante de leur vie. La plupart associe leur bien-être et leur amour-propre à leur capacité de travailler et de contribuer au bien-être de leur famille et de la communauté, à la fois sur le plan économique et social.

Lorsqu'on leur a demandé quelle solution ils envisageaient à leur problème immédiat, la plupart d'entre eux ont répondu que la capacité de participer à un travail productif à un taux de rémunération raisonnable était la réponse. Comme ils ont presque tous exprimé cette préférence, le Conseil a décidé de faire des recommandations visant à faciliter pour ces travailleurs âgés licenciés la réintégration au marché du travail. Ces recommandations préconisent des services spéciaux de placement et d'orientation, des cours de formation, des subventions aux employeurs pour l'embauchage et la formation de ces personnes âgés, une subvention de mobilité et une aide pour mettre sur pied des petites entreprises.

Au cours de ces délibérations, le CCCEI a également examiné le programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs (PAT) comme moyen éventuel de répondre aux besoins du travaileur âgé au chômage. Le Conseil a constaté que bien que ce programme était bien reçu de la part des employeurs, les syndicats et les travailleurs, il comportait deux principales faiblesses. La première provient du fait qu'il s'agit d'un programme sélectif pour ce qui est des secteurs et des régions géographiques. L'autre faiblesse est le coût du programme.

L'étude révèle que pour répondre aux besoins de tous les travailleurs âgés au chômage au Canada. un programme du type PAT coûterait plus d'un milliard de dollars, sinon les travailleurs âgés sans emploi ne seraient pas traités de façon juste et équitable. Par exemple, en 1985 environ 5,000 travailleurs sans emploi âgés de 55 à 64 ans étaient admissibles au paiement de complément de revenu en vertu du programme PAT et ont reçu une aide en vertu de ce programme, alors qu'on estime à 100,000 le nombre de travailleurs sans emploi dans ce groupe d'âge.

Après l'annonce, dans le budget de février 86. du programme proposé pour l'adaptation des travailleurs âgés, le CCCEI a préparé un document intitulé «Grandes lignes d'un programme national pour les travailleurs âgés». Ce document a été présenté à l'honorable Benoît Bouchard, alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 6 novembre 1986.

Le document souligne que toute aide accordée aux travailleurs âgés devrait être accompagnée d'efforts pour les réintégrer au marché du travail:

Il faut d'abord faire en sorte que le travailleur en chômage cesse de bénéficier de programmes de soutien du revenu et occupe plutôt un nouvel emploi ou prenne sa retraite afin qu'il reçoive un revenu suffisant le plus rapidement possible.